SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE LA CHARITÉ-SUR-LOIRE

FAIRE VIVRE LE PATRIMOINE CHARITOIS

REVISION DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

Les Sites Patrimoniaux Remarquables sont « les villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public ».

Ils sont dotés d'un plan de gestion avec un règlement qui édicte les règles de protection, de construction et de restauration du patrimoine architectural, urbain et paysager dans le périmètre qu'ils couvrent.

Crédit photo : Ch Goupi

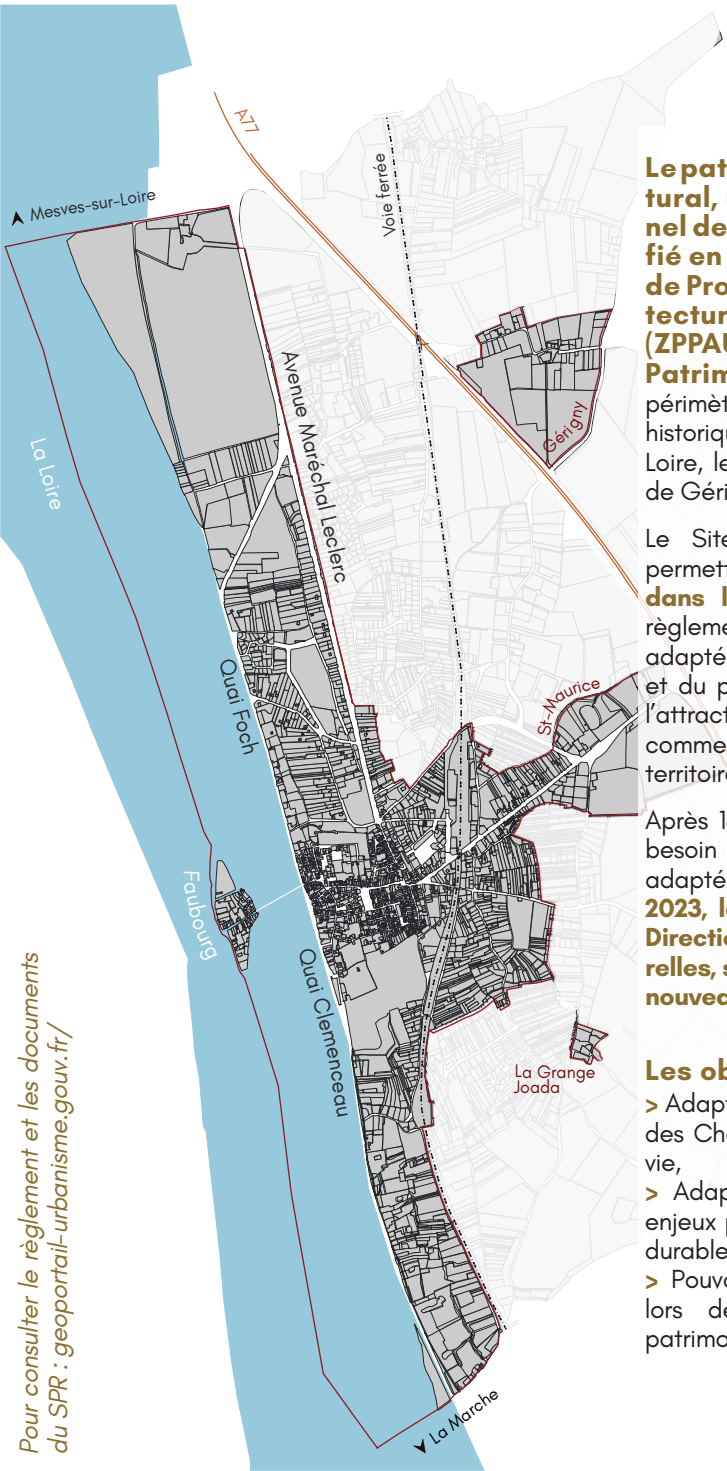

Pour consulter le règlement et les documents du SPR : geoportail-urbanisme.gouv.fr/

Le patrimoine historique, architectural, urbain et naturel exceptionnel de La Charité-sur-Loire a justifié en 2005 la création d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) devenue en 2016 Site Patrimonial Remarquable. Son périmètre est très étendu : la cité historique, l'île du Faubourg et les bords de Loire, les coteaux, les abords du château de Gérigny et de la Grande Joada, etc.

Le Site Patrimonial Remarquable doit permettre **l'embellissement de notre cité dans le respect de son identité.** Le règlement est le garant de travaux adaptés aux caractères de l'architecture et du paysage charitois qui participent à l'attractivité résidentielle, économique, commerciale et touristique de notre territoire.

Après 18 ans d'existence, ce règlement a besoin d'une révision pour être mieux adapté aux réalités du 21ème siècle. **En 2023, la Municipalité, soutenue par la Direction Régionale des Affaires Culturelles, s'engage dans l'élaboration d'un nouveau document de gestion.**

Les objectifs poursuivis :

> Adapter le bâti ancien aux modes de vie des Charitois et préserver notre cadre de vie,
> Adapter le niveau de protection aux enjeux patrimoniaux et du développement durable,
> Pouvoir bénéficier d'avantages fiscaux lors de la réhabilitation d'immeubles patrimoniaux.

Le contenu du plan de gestion :

> Un rapport de présentation qui comprend un inventaire du patrimoine ainsi que des éléments paysagers et les objectifs,
> Un règlement qui précise les règles et les prescriptions relatives à la qualité architecturale et paysagère des constructions neuves ou des réhabilitations,
> Des plans avec le périmètre couvert par le Site Patrimonial Remarquable et les éléments de protection.

Des experts à la manœuvre :

> Agence Gilles Maurel : **architecte du patrimoine** qui analysera le patrimoine architectural et urbain avec Lucie Maurel,
> Atelier de l'Empreinte / Eric Enon et Mélanie Chanoine : **paysagistes** qui étudieront les patrimoines naturels et végétaux,
> Eve Lagleyze : **urbaniste** en charge des questions environnementales.

Après Royan, Dôle, Compiègne, ou Beaune, ces experts aux savoir-faire reconnus accompagnent la Ville pendant deux ans. La première étape de leur travail consiste à réaliser un inventaire notamment des éléments architecturaux intérieurs et extérieurs.

Participer à la démarche et donner votre avis :

Les Charitois seront associés au projet. Ateliers participatifs, balades urbaines, expositions ainsi qu'une enquête et des réunions publiques rythmeront les études.

Crédit photo : Pascal François

Partagez avec nous votre patrimoine !

Durant toute la phase d'inventaire, les experts vont réaliser des visites d'intérieurs d'immeubles. Votre bien dispose d'eleéments d'interêt patrimonial ? Vous souhaitez nous les faire découvrir ? Contactez-nous !

Crédit photo : Ch Goupi

PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ
Liberté
Égalité
Fraternité

la Charité
sur Loire

En savoir plus sur le projet :

Rendez-vous sur le site internet de la Ville : **lacharitesurloire.fr**

Vos interlocuteurs en mairie :

> Julie Grelier : chargée de mission patrimoine / habitat

> Coraline Berrard : chargée de mission urbanisme / environnement

Des questions, des remarques, écrivez-nous à **spr@lacharitesurloire.fr** ou par courrier en mairie.

Entreprendre des travaux pendant la révision :

Le règlement actuel continue de s'appliquer jusqu'à l'adoption définitive du nouveau plan de gestion. Toute intervention dans le périmètre du Site Patrimonial Remarquable (travaux modifiant l'extérieur d'un immeuble bâti ou d'un terrain) nécessite une demande d'autorisation de travaux. Renseignez-vous auprès du service urbanisme.

Mairie - Place du Général de Gaulle
58400 La Charité-sur-Loire
T: 03 86 70 16 12

Août 2023